

La non-violence de l'Évangile

Jean-Claude Ravet

Number 806, January–February 2020

La non-violence en action

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/92516ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Ravet, J.-C. (2020). La non-violence de l'Évangile. *Relations*, (806), 28–28.

LA NON-VIOLENCE DE L'ÉVANGILE

Jean-Claude Ravet

La non-violence évangélique est une autre manière de dire la force de l'amour. Elle peut pousser à des gestes exemplaires qui peuvent aller, pour certains, jusqu'au don de sa vie. Mais elle indique avant tout une façon de lutter contre les injustices, de ne pas se laisser écraser par elles en revendiquant sa dignité et en refusant de se laisser entraîner dans la spirale de la violence déshumanisante. Trois versets de l'évangile de Matthieu en expriment très bien la teneur: «Si quelqu'un te gifle sur la joue droite, tends-lui aussi l'autre. À qui veut te faire un procès pour prendre ta tunique, laisse aussi ton manteau. Si quelqu'un te force à faire mille pas, fais-en deux mille avec lui» (Matthieu 5, 39-40).

Cette fameuse gifle sur la joue droite, qui a été très souvent lue comme une invitation à la passivité contre les méchants, renvoie au geste d'humiliation d'un maître à l'égard de son esclave. En effet, pour que la main – nécessairement la droite, la gauche étant strictement réservée aux tâches d'hygiène privées – frappe la joue droite, il faut que la gifle soit donnée du revers de la main. Ce geste est typique du maître qui ne cherche pas tant à faire mal qu'à rappeler qui est «supérieur» et qui est «inférieur», à ramener à l'ordre l'esclave pour qu'il supporte docilement ses tâches et ses conditions de vie humiliantes. Cette parole de Jésus rappelait aux pauvres qui venaient l'écouter des épisodes courants de leur vie quotidienne. Ils comprenaient la portée subversive de l'appel à tendre l'autre joue, donc la gauche, car le maître qui voulait continuer de frapper devait cette fois le faire avec la paume, ce qu'il ne faisait jamais à un «inférieur». Ce faisant, il le reconnaissait donc comme son égal. On imagine la réaction du maître devant ce geste bouleversant les codes sociaux, par lequel le serviteur affirme son humanité et sa dignité en même temps qu'il oblige le maître à prendre conscience de sa propre violence masquée par la «normalité» de l'ordre social, qui l'autorise en toute «justice» à humilier, à exploiter. Ce geste atteint le cœur et la conscience de celui qui agresse autant qu'il ébranle symboliquement l'ordre social lui-même.

Le geste suivant – «À qui veut te faire un procès pour prendre ta tunique, laisse aussi ton manteau» (Mt 5,40) – renvoie pour sa part à l'expérience tragique de l'endettement des pauvres au temps de Jésus. En l'entendant, les gens comprenaient qu'il s'agissait d'un procès à des pauvres incapables de rembourser leurs créanciers, intenté souvent par de grands propriétaires terriens. Ceux-ci

s'approprièrent ainsi leurs biens et leur terre, les acculant au désespoir et à la misère. Or, selon la loi juive (Deutéronome 24, 10-13), le manteau était l'unique bien qui ne pouvait être saisi par un créancier; il permettait au pauvre, dépouillé de tout, de s'en faire une couverture la nuit et de pouvoir couvrir sa nudité. Ainsi, en donnant le manteau au créancier, et donc en se dénudant devant l'assemblée, le pauvre provoque un scandale. Il dévoile publiquement la violence extrême du procès, qui dépouille littéralement les pauvres du peu qu'ils ont, les humiliant et les poussant au désespoir – déshumanisation que masquait la légalité du procès. Symboliquement, le créancier apparaît dès lors impitoyable sur le banc des accusés. Par ce geste, le pauvre affirme sa dignité et fait rejaillir plutôt la honte sur celui qui l'a dépouillé: «à celui qui n'a pas il a ôté même ce qu'il a» (Mt 25, 29).

Enfin, le dernier verset – «Si quelqu'un te force à faire mille pas, fais-en deux mille avec lui» (Mt 5,41) – renvoie à une autre forme d'oppression et d'humiliation, non plus sociale et économique, mais cette fois politique. Il évoque la pratique humiliante autorisée par le droit romain d'obliger tout citoyen d'une population conquise à porter la charge d'un soldat de l'empire sur une distance d'un mille, mais pas plus. Encore là, la parole de Jésus retourne la loi injuste contre celui qui s'en prévaut. Elle invite à prendre l'initiative et à mettre à nu la fourberie de la loi qui justifie l'humiliation, en mettant le soldat en infraction. Celui qu'on pouvait humilier impunément affirme ainsi son «pouvoir» d'agir et sa dignité. Le soldat n'a plus devant lui un «conquis humilié» à son service, mais une personne libre et digne. Ce petit geste ébranle symboliquement les assises mêmes de l'occupation militaire fondée sur le consentement à la servitude.

Dans ce passage de l'évangile de Matthieu (Mt 5, 39-41), Jésus ne donne pas de recettes, mais des principes d'action fondés sur la dignité humaine inaliénable, sur le devoir des appauvris de résister à leur déshumanisation et sur leur pouvoir de révéler le «mensonge et la violence de la légalité» sur lesquels celle-ci repose. Il n'invite pas à esquiver le conflit, au contraire, mais à retourner le pouvoir contre lui-même, en faisant preuve de créativité, de ruse, d'humour et d'audace. En évitant d'entrer dans la spirale de la violence, qui déshumanise, il vise à éveiller les consciences, tant des dominés que des dominants, et à faire ressentir le caractère intolérable de la violence et du mal que l'on subit ou que l'on commet. Chemin de vie et de lutte certes périlleux et qui ne laisse pas indemne. Mais qui a dit que la voie de Jésus était une promenade du dimanche?

POUR PROLONGER LA RÉFLEXION

Consultez nos suggestions de lectures, de films, de vidéos et de sites Web en lien avec le dossier au www.revuereactions.qc.ca